ACADÉMIE
DE TOULOUSE
Liberté
Égalité
Fraternité

Ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche

LE RECTEUR DE L'ACADEMIE DE TOULOUSE,

Vu le code général de la fonction publique,
Vu l'article R914-65 du code de l'éducation,
Vu le décret n° 72-581 du 4 juillet 1972 modifié relatif au statut particulier des professeurs certifiés,

ARRETE COLLECTIF PORTANT AVANCEMENT AU GRADE DE LA HORS CLASSE

Arrête :

Article 1er : les 94 maîtres contractuels titulaires du grade de la classe normale des professeurs certifiés dont les noms suivent sont inscrits sur le tableau d'avancement pour l'accès au grade de la hors classe de l'échelle de rémunération des professeurs certifiés au titre de l'année 2026.

Nom	Nom pat	Prénom	Discipline
DEYDIER	DEYDIER	NICOLAS	sciences de la vie et de la terre
TAILLANDIER	TAILLANDIER	AGNES	technologie
LOUBIERE AMALVY	LOUBIERE	ISABELLE	espagnol
DELPERIE	DELPERIE	PATRICIA	anglais
PUIGT	PUIGT	SEBASTIEN	mathématiques
PETIT	DENIEUL	RAPHAELE	anglais
GREZILIERES	GREZILIERES	BENOIT	histoire et géographie
FARGE	PEPIN	EMILIE	économie et gestion option comptabilité et finance
ARDIT	ARDIT	KATRINE	arts plastiques
ROUSIOU	DE LAS HERAS GOMEZ	MARIA	espagnol
NODE-LANGLOIS	BLAISE	ANNE-SOPHI	économie et gestion option marketing
LERE	LERE	MARIE-ANNE	arts plastiques
GRANIER	CAMISULLIS	CATHY	sciences de la vie et de la terre
TEIXEIRA	GLENADEL	MAGALI	économie et gestion option communication, organisation et GRH
GUEDE	GUEDE	ISABELLE	histoire et géographie
MONTAUT	MONTAUT	ALAIN	mathématiques
MALY	CABROL	PATRICIA	arts plastiques
AGUIAR	AGUIAR	BEATRICE	espagnol
LOPEZ	LOPEZ	LAETITIA	lettres modernes
FOURAGE	RIVERA SERVAN	JUANA	espagnol
PONS	PONS	DAMIEN	histoire et géographie
AZAM	BLANC	MARIE JULI	sciences de la vie et de la terre
PIERRE	PIERRE	PATRICIA	lettres modernes
CALVEL	CALVEL	CELINE	anglais
SOUBIRAN	SOUBIRAN	STEPHANIE	sciences physiques et chimiques
DELPECH	DELPECH	INGRID	anglais
SOULAT	SOULAT	KARINE	histoire et géographie
JAMMES	JAMMES	CAROLINE	technologie

ACADÉMIE
DE TOULOUSE

Liberté
Égalité
Fraternité

Nom	Nom pat	Prénom	Discipline
PRAMIL-AUCOURT	PRAMIL	SANDRA	éducation musicale et chant choral
ARDID	ARDID	JOHANNA-LI	anglais
VINES	VINES	DELPHINE	espagnol
MIRO	RENARD	CHRISTINE	sciences physiques et chimiques
ABDALLAH	AOUAISSIA	NADJETTE	mathématiques
FAUCHON	FAUCHON	SOPHIE	mathématiques
PRADALIER	PRADALIER	CHRISTINE	histoire et géographie
CAMPO-MARTINEZ	CAMPO	NELLY	espagnol
THEDENAT-CLIVIER	THEDENAT	ELODIE	histoire et géographie
AVEZOU	CHABOUD	CHRISTINE	histoire et géographie
ARMISEN	ARMISEN	CELINE	espagnol
JOORIS	SARRAZIN	QUITTERIE	mathématiques
CARRE	BOURILLON	ANNE LAURE	économie et gestion option marketing
THIEL	CANEROT	MICHELE	mathématiques
CHARLET	CHARLET	LOIC	histoire et géographie
DIA	ALBOUY	LAURE	physique - chimie
AUBURTIN	VERNERIS	AXELLE	mathématiques
ALTEROCHE	PIGNOL	CHANTAL	sciences physiques et chimiques
TROUCHE	TROUCHE	JOEL	économie et gestion option marketing
OUMOUZOUNE	LUPION	VIRGINIE	anglais
COURONNE	COURONNE	MARIE	mathématiques
FRAPICCINI	RUAULT	KARINE	lettres modernes
BUSCH	DURANDIN	CHRISTEL	mathématiques
FLORIAN	LOZES	VALERIE	anglais
COSTES	ALAUX	CHRISTINE	sciences physiques et chimiques
CROUZET	POUGET	LAETITIA	sciences physiques et chimiques
CARUSO	CARUSO	LAURENCE	histoire et géographie
RICAUD	RICAUD	SANDRINE	anglais
FEUNTUN	BOURIC	LAURENCE	documentation
BARRIEU	DESEURE	ANNE SOPHI	anglais
BARBERI	BARBERI	CAROLINE	anglais
CAYSSIALS	CAYSSIALS	INGRID	économie et gestion option comptabilité et finance
BESSIERE	BESSIERE	TRISTAN	mathématiques
PEYRE	PEYRE	STEPHANIE	lettres modernes
SAURA	SAURA	FRANCE	anglais
GRANIER	BABY	KARINE	mathématiques
BERRIE	BERRIE	MARIE FRAN	esthétique cosmétique
MOREAU	MOREAU	LAURENT	anglais
VATINEL	VATINEL	STEPHANE	mathématiques
PALAS	PALAS	CHRISTELLE	lettres modernes
PONTALIER	MAINEULT	ISABELLE	biotechnologie biochimie génie biologique
CABARROU	CABARROU	MARIE HELE	mathématiques
MONCADE	BOYER	CECILE	mathématiques
SAVIAN	SAVIAN	LAURE	anglais
JANY	JANY	BENEDICTE	lettres modernes

ACADÉMIE
DE TOULOUSE

Liberté
Égalité
Fraternité

Nom	Nom pat	Prénom	Discipline
QUEMENER	QUEMENER	SOLENN	lettres modernes
VANDEPUTTE	VANDEPUTTE	ELIZABETH	sciences de la vie et de la terre
DAVID ADENIS	DAVID	CECILE	histoire et géographie
RAMADE	RAMADE	NATHALIE	anglais
ESTEVENY	ESTEVENY	MARIE	mathématiques
MAUREL	JAUNET	SYLVIE	lettres modernes
NOGUES	NOGUES	SYLVIE	histoire et géographie
CUQ-LECOMTE	CUQ	FABIENNE	anglais
BAILLY	BAILLY	CHRISTINE	lettres modernes
GIRARDIN	GIRARDIN	MURIEL	espagnol
TRESSIERES	CARRIERE	EMELINE	sciences physiques et chimiques
MARTIN-DEIDIER	CLARENS	SOPHIE	sciences physiques et chimiques
ARNAL	ARNAL	RAPHAEL	technologie
LAUDE	LEBER	SANDRINE	espagnol
RAMA	RAMA	NATHALIE	histoire et géographie
GREGOIRE	ARTUS	MURIEL	mathématiques
DALLA-BARBA	DALLA-BARBA	MATHIEU	histoire et géographie
CHOVIN	COMBY	AURELIE	sciences de la vie et de la terre
ZACCARIOTTO	ZACCARIOTTO	PIERRE	sciences physiques et chimiques
FLEURET	FLEURET	GILLES	sciences physiques et chimiques
MAS	MAS	CEDRIC	lettres modernes

Article 2 : le présent arrêté est publié sur le site académique et affiché dans les locaux du rectorat pendant une durée de deux mois à compter de la date de signature.

Fait à Toulouse, le 15 juillet 2026

Pour le Recteur et par délégation,
Pour le Secrétaire Général empêché,
Le Directeur de l'enseignement privé,

Bruno IRIART

ACADÉMIE
DE TOULOUSE

Liberté
Égalité
Fraternité

Si vous estimez devoir contester cette décision, vous pouvez former :

- soit un recours gracieux ou hiérarchique,
- soit un recours contentieux devant la juridiction administrative compétente. Ce recours n'a pas d'effet suspensif.

Si vous avez d'abord exercé un recours gracieux ou hiérarchique dans un délai de 2 mois à compter de la notification de la présente décision, le délai pour former un recours contentieux est de 2 mois * :

- à compter de la notification de la décision explicite de rejet du recours gracieux ou hiérarchique ;
- ou à compter de la date d'expiration du délai de réponse de 2 mois dont disposait l'administration, en cas de décision implicite de rejet du recours gracieux ou hiérarchique.

Dans les cas très exceptionnels où une décision explicite de rejet intervient dans un délai de 2 mois après la décision implicite - c'est-à-dire dans un délai de 4 mois à compter de la notification de la présente décision - vous disposez à nouveau d'un délai de 2 mois * à compter de la notification de cette décision explicite pour former un recours contentieux.

En cas de recours contentieux, vous pouvez saisir le tribunal administratif au moyen de l'application informatique «télérecours citoyens » accessible sur le site Internet www.telerecours.fr.

* 4 mois pour les agents demeurant à l'étranger.